

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2021**

**TABLES DES MATIÈRES**

<b>1. OUVERTURE .....</b>	<b>2424</b>
2021 03 037 1.1. MESURES D'EXCEPTION.....	2424
<b>2. ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>2425</b>
2021 03 038 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2021.....	2425
<b>3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX .....</b>	<b>2426</b>
2021 03 039 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 <sup>ER</sup> FÉVRIER 2021.....	2426
<b>4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021 .....</b>	<b>2426</b>
<b>5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>2426</b>
<b>6. LES RAPPORTS .....</b>	<b>2426</b>
6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	2426
6.2 RAPPORT DES COMITÉS.....	2426
6.3 RAPPORT DU D.G.....	2426
<b>7. ADMINISTRATION .....</b>	<b>2426</b>
7.1 RENONCIATION À L'AUGMENTATION DES SALAIRES POUR LES ÉLUS EN 2021.....	2426
2021 03 040 7.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA SPA DE L'ESTRIE.....	2426
2021 03 041 7.3. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 371-2021 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX .....	2427
<b>8. URBANISME .....</b>	<b>2427</b>
2021 03 042 8.1. RENONCIATION À L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2022-2023-2024.....	2427
2021 03 043 8.2. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE.....	2428
<b>9. VOIRIE MUNICIPALE.....</b>	<b>2428</b>
2021 03 044 9.1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR 2021.....	2428
2021 03 045 9.2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA TONTE DES PELOUSES POUR 2021-2022 ET 2023.....	2428
9.3. FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE CHEMIN 2021.....	2429
2021 03 046 9.4. AUTORISATION DE SIGNATURES DU CONTRAT NUMÉRO 850988374 NO DE DOSSIER 9007-21-PZ02 RELATIF AUX TRAVAUX DE BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA CHAUSSEE, LES ACCOTEMENTS ET LES PONTS AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS.....	2429
<b>10. HYGIÈNE DU MILIEU.....</b>	<b>2429</b>
<b>11. SÉCURITÉ.....</b>	<b>2429</b>
<b>12. LOISIRS ET CULTURE .....</b>	<b>2429</b>
2021 03 047 12.1. SAUVETEUR POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2021.....	2430
<b>13. CORRESPONDANCE .....</b>	<b>2430</b>
2021 03 048 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2430
<b>14. TRÉSORERIE.....</b>	<b>2430</b>
2021 03 049 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE FÉVRIER 2021.....	2430
2021 03 050 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1ER MARS 2021.....	2431
14.3. DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 28 FÉVRIER 2021.....	2431
<b>15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>2431</b>
2021 03 051 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2431

PROVINCE DE QUÉBEC

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 1er mars 2021, à 19 h, présidé par Madame la maire suppléante Line Gendron, et à laquelle assistaient les conseillers.

Poste vacant Monsieur Yvon Desrosiers  
Monsieur Jacques Ménard Madame Line Gendron (visio)  
Madame Lyssa Paquette (visio) Monsieur Éric Leclerc (par téléphone  
à 19h13)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

### 1. Ouverture

#### 2021 03 037 1.1. MESURES D'EXCEPTION

Suite à l'arrêté no 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a édicté le 15 mars 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.

En raison du palier d'alerte maximale (zone rouge) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, le 12 novembre 2020, les mesures dont la tenue des séances de conseil exceptionnellement à huis clos et la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence sont de nouveau applicables.

Le conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce 1er mars 2021 par voie visioconférence. Sont présents à cette visioconférence : monsieur. Jacques Ménard en présentiel, madame Lyssa Paquette par visioconférence, monsieur Éric Leclerc par voie téléphonique monsieur Yvon Desrosiers en présentiel et madame Line Gendron par visioconférence. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance en présentiel, la directrice générale et secrétaire-trésorière monsieur Brigitte Desruisseaux.

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par présentiel, visioconférence et par voie téléphonique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel, en visioconférence et par voie téléphonique.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Le conseiller Éric Leclerc se joint à la rencontre.

2021 03 038

- 2. Ordre du jour**
- 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2021**
  - 1. Ouverture**
    - 1.1. Moment de réflexion
    - 1.2. Mot de bienvenue du maire
    - 1.3. Présence des membres du conseil
  - 2. Ordre du jour**
    - 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mars 2021
  - 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
    - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021
  - 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
    - 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière
  - 5. Présence et période de questions**
    - 5.1. Présence et période de questions
  - 6. Rapports**
    - 6.1. Rapport du maire sur ses activités
    - 6.2. Rapport des comités
    - 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
    - 6.4. Rapport du D. G.
  - 7. Administration**
    - 7.1. Renonciation à l'augmentation des salaires pour les élus en 2021
    - 7.2. Acceptation de l'offre de service de la SPA de l'Estrie (Société Protectrice des animaux)
    - 7.3. Avis de motion : Règlement 371-2021 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.
  - 8. Urbanisme**
    - 8.1. Renonciation à l'équilibrage du rôle de l'évaluation foncière
    - 8.2. Demande de changement de zonage
  - 9. Voirie**
    - 9.1. Acceptation de la soumission de l'abat-poussière pour 2021
    - 9.2. Acceptation de la soumission pour la tonte des pelouses pour 2021-2022 et 2023
    - 9.3. Fauchage et débroussaillage des bords de chemin 2021
    - 9.4. Renouvellement du contrat de balayage de rue avec le Ministère des Transports
  - 10. Hygiène du milieu**

Aucun dossier
  - 11. Sécurité**

Aucun dossier
  - 12. Loisirs et Culture**
    - 12.1. Sauveteur pour la période estivale 2021
  - 13. Correspondance**
    - 13.1. Adoption de la correspondance
  - 14. Trésorerie**
    - 14.1. Ratifier les comptes payés du mois de février 2021
    - 14.2. Adoption des comptes à payer au 1er mars 2021
    - 14.3. Dépôt du relevé bancaire du mois de février 2021
  - 15. Varia et période de questions**

Aucun dossier
  - 16. Levée de la séance ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 1er mars 2021 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 3. Adoption des procès-verbaux

#### 2021 03 039 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

### 5. Présences et période de questions

Aucun contribuable présent, séance à huis clos en raison du décret de la COVID-19.

### 6. Les rapports

#### 6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion est absent.

#### 6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 1 rencontre.  
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 2 réunions et/ou rencontres.  
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 6 réunions et/ou rencontres.  
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 1 rencontre.

#### 6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

### 7. Administration

#### 7.1 RENONCIATION À L'AUGMENTATION DES SALAIRES POUR LES ÉLUS EN 2021

Point remis à une séance ultérieure.

#### 2021 03 040 7.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA SPA DE L'ESTRIE

**CONSIDÉRANT** que la Société protectrice des animaux de l'Estrie (ci-après appelée « SPA de l'Estrie ») est un organisme à but non lucratif qui oeuvre, entre autres, sur le territoire de l'Estrie et sur ceux d'autres municipalités qui requièrent ses services, pour le contrôle, la protection et le bien-être des animaux ;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1), lequel règlement se doit d'être appliqué par la Municipalité ou un tiers mandaté à cette fin ;

**CONSIDÉRANT** la mission, la vision et les valeurs de la SPA de l'Estrie et des services qu'elle offre à sa population, la Municipalité croit qu'il est opportun de conclure une entente avec la SPA de l'Estrie conformément à l'alinéa 2 de l'article 63

de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) et à l'article 6 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002) ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente de service entre la Société protectrice des animaux de l'Estrie et la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est autorisée à conclure une entente de service avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie pour le contrôle, la protection et le bien-être des animaux ;

**QUE** l'entente soit d'une durée de cinq ans et débutera le 1er avril 2021 pour se terminer le 31 décembre 2026 ;

**QUE** le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, cette entente et tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 1 ADOPTÉ

**2021 03 041 7.3. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 371-2021 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jacques Ménard qu'à une prochaine séance du conseil le règlement 371-2021 « Concernant le contrôle et la garde responsable des animaux » sera présenté pour adoption ;

Le Code municipal prévoit à l'article 445 que tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil ;

Tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

**8. Urbanisme**

**2021 03 042 8.1. RENONCIATION À L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2022-2023-2024**

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à la municipalité de mandater l'évaluateur s'il est dans son intention de procéder à l'équilibration du rôle ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a un mandat avec la MRC de Coaticook ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'a pas l'intention de procéder à une équilibration de son rôle d'évaluation foncière pour 2022-2023-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** refuser l'offre présentée par J. P. Cadrin et Associés, évaluateurs agréés concernant l'équilibration du rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024 ;

**DE** faire parvenir copie de la présente résolution à J. P. Cadrin et Associés, évaluateurs agréés.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2021 03 043 8.2. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de modification au règlement de zonage a été demandée pour permettre de faire de l'élevage canin (chenil) ;

**CONSIDÉRANT** que le zonage actuel où est située la propriété du 481, chemin Masson ne permet pas de le faire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Comité Consultation d'Urbanisme analyse la demande de modification au règlement de zonage en fonction d'un projet de règlement modificateur.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**9. Voirie municipale**

**2021 03 044 9.1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR 2021**

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues ont été jugées conformes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le contrat pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour l'été 2021 soit octroyé au plus bas soumissionnaire soit les Entreprises Bourget à un taux de 0.3370 \$ le litre pour une quantité approximative d'environ 120 000 litres ;

**QUE** monsieur Bernard Marion, maire et madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2021 03 045 9.2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA TONTE DES PELOUSES POUR 2021, 2022 ET 2023**

**ATTENDU** qu'une demande de soumission par voie d'invitation pour l'entretien et tonte des pelouses a été demandée pour les périodes 2021, 2022 et 2023 ;

**ATTENDU** qu'une seule soumission a été déposée et qu'elle a été jugée conforme ;

**ATTENDU** que la soumission déposée pour les trois années est la suivante :

- 2021 : 7 400 \$ plus les taxes applicables
- 2022 : 7 400 \$ plus les taxes applicables
- 2023 : 7 500 \$ plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité accorde le contrat d'entretien pour la tonte de pelouse au soumissionnaire Pelouses S.S. pour la somme totale de vingt-cinq mille six cent trente-neuf dollars et quarante-trois (25 639.43 \$ taxes incluses) pour les trois prochaines années soient 2021, 2022 et 2023 ;

**QUE** monsieur Bernard Marion, maire et madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

**QUE** les crédits suffisants soient prévus chaque année au budget.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 9.3. FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE CHEMIN 2021

Point reporté à une séance ultérieure.

### 2021 03 046 9.4. AUTORISATION DE SIGNATURES DU CONTRAT NUMÉRO 850988374 NO DE DOSSIER 9007-21-PZ02 RELATIF AUX TRAVAUX DE BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA CHAUSSÉE, LES ACCOTEMENTS ET LES PONTS AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**accepter le contrat ayant pour numéro de contrat 850988374 no de dossier 9007-21-PZ02 proposé par le ministère des Transports pour le balayage des rues soit accepté au montant de 2 950.45 \$ ;

**QUE** la période du contrat soit de « un an incluant une clause de renouvellement pour quatre années subséquentes, si applicable » débutant en 2021 tel que décrit à l'article 4 du devis spécial - clauses administratives et particulières ;

**QUE** la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton peut se retirer de ce contrat sans obligation de sa part en faisant parvenir une résolution avant le 31 décembre de l'année en cours au Ministère des Transports ;

**D'**autoriser la directrice générale, madame Brigitte Desruisseaux, à signer le contrat numéro 850988374 pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 10. Hygiène du milieu

Aucun dossier

### 11. Sécurité

Aucun dossier

### 12. Loisirs et culture

**2021 03 047 12.1. SAUVETEUR POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2021**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

**DE** faire l'embauche de madame Anaïs Côté pour l'été 2021 à titre de sauveteur (si les directives gouvernementales permettent l'ouverture des piscines municipales selon l'évolution de la pandémie de la Covid-19) à un taux horaire de 17,35 \$/heure;

**QUE** la piscine municipale soit ouverte au public du 23 juin au 21 août 2021 selon l'horaire déterminé (*à condition que la rénovation de la piscine soit terminée*) ;

**QUE** madame Côté soit avisée qu'il peut y avoir une semaine excédentaire si la température est caniculaire.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**13. Correspondance**

**2021 03 048 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Que la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**14. Trésorerie**

**2021 03 049 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE FÉVRIER 2021**

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 28 février 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**De** ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de février du chèque/dépôt 501703 au 501720 d'un montant de 8 599.03 \$ ;

**De** ratifier le paiement des comptes payés après le 1<sup>er</sup> février 2021 d'un montant de 1 763.78 \$ :

- Payé par chèque no 5312 montant de 100 \$ ;
- Payé par prélèvement numéro 14299 à 14304 au montant de 1 663.78 \$ ;
- Payé par dépôt direct aucun au montant de 0 \$.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ



**2021 03 050 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1ER MARS 2021**

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 1er mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 45 518.04 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5313 à 5328 pour un montant de 13 261.60 \$
- comptes à payer par prélèvement 14305 à 14309 pour un montant de 1 237.06 \$
- comptes à payer par dépôt direct 848 à 859 pour un montant 31 019.38 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 44 819.23 \$ au 1er mars 2021.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**14.3. DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 28 FÉVRIER 2021**

Une copie du relevé bancaire est déposée aux membres du conseil.

**15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2021 03 051 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** procéder à la levée de la séance, il est 21 h 02.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**Bernard Marion, maire**

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

**Brigitte Desruisseaux**

Directrice générale et secrétaire-trésorière